

absorbé 23.8%, le reste ayant été vendu en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario et au Québec. L'Ontario figure pour le plus gros volume des ventes. En 1975, la TransCanada a commencé la construction d'un pipeline de 24 pouces (61 cm) de diamètre: doublement sur une longueur de 48 milles (77 km) entre Toronto et Montréal, et 17 milles (27 km) sur la ligne d'extension vers Ottawa. La TransCanada est membre de la Canadian Arctic Gas Study Limited et dirige le projet Polar Gas.

Le pipeline de transport à grand diamètre de la Westcoast Transmission Company Limited s'étend de Fort Nelson, à l'angle nord-est de la Colombie-Britannique, jusqu'à Sumas, sur la frontière américaine, près de Vancouver. Le réseau comprend un certain nombre de canalisations secondaires qui collectent le gaz des régions productrices de la Colombie-Britannique, de l'ouest de l'Alberta et du gisement de Pointed Mountain dans les Territoires du Nord-Ouest. Outre qu'elle dessert Vancouver et les localités situées le long du parcours, la Westcoast livre du gaz à la Pacific Northern Gas Ltd., société de distribution qui alimente les localités et les industries sur une distance de 500 milles (805 km) entre la canalisation principale de la Westcoast à Summit Lake et les villes de Prince Rupert et Kitimat sur la côte du Pacifique. Elle approvisionne également l'Inland Natural Gas Co., qui exploite un vaste réseau de distribution desservant des localités dans le sud et le centre de la Colombie-Britannique. Les ventes à l'exportation de la Westcoast vont à l'El Paso Natural Gas Company, qui se charge de la distribution dans la région du Pacifique Nord-Ouest aux États-Unis. En 1975, la Westcoast exploitait un réseau de pipelines de 2,243 milles (3 610 km) et déclarait des ventes totales de 353.2 milliards de pi³ (10 milliards de m³). En 1974, le gouvernement de la Colombie-Britannique a acquis 13.3% des intérêts de la Westcoast Transmission et a garanti à la société un pourcentage des recettes à titre de transporteur, mais la British Columbia Power Corporation a pris en charge toutes les fonctions de la société relatives à l'achat de gaz.

L'Alberta Gas Trunk Line Company Limited transporte la majeure partie du gaz d'exportation de l'Alberta à partir des gisements productifs jusqu'aux limites provinciales, où elle le livre aux grands gazoducs interprovinciaux. Elle comprend deux divisions principales, la Foothills Division et la Plains Division. La première transporte le gaz pour les réseaux de l'Alberta Natural Gas, de l'Alberta and Southern et de la Westcoast Transmission, et la seconde pour les pipelines de la TransCanada et de la Consolidated. Dans le nord-ouest de la province, un réseau de moindre envergure, la Northern Division, amène le gaz au pipeline principal de la Westcoast Transmission. En 1975, le réseau comportait 4,473 milles (7 199 km) de pipelines et recevait en moyenne 4.9 milliards de pi³ par jour (138.8 millions de m³/j).

Normalement, les réseaux de gazoducs limitent leur activité soit à la collecte sur place, soit au transport, ou encore à la distribution aux clients ultimes. Toutefois, plusieurs grands réseaux regroupent des éléments de ces trois fonctions. En Alberta, deux sociétés de ce genre, la Canadian Western Natural Gas Company Limited et la Northwestern Utilities Limited, transportent le gaz à partir des gisements et le distribuent aux clients ultimes, utilisant au total plus de 10,276 milles (16 538 km) de pipelines. La Saskatchewan Power Corporation livre tout le gaz vendu dans cette province au moyen d'un réseau de distribution et de transport d'une longueur de 7,739 milles (12 455 km) desservant la plupart des régions habitées. La Norcen Energy Resources Limited exploite probablement le plus vaste réseau de distribution au Canada en desservant des industries et des localités près du pipeline de la TransCanada entre Winnipeg et Montréal. Deux grandes compagnies de services publics desservent les régions industrialisées du sud de l'Ontario: la Consumers' Gas Company, dont l'activité s'exerce dans la région de Toronto, la péninsule de Niagara et l'est de l'Ontario, et l'Union Gas Limited, qui dessert le sud-ouest de l'Ontario.

L'Office national de l'énergie a émis en 1975 une nouvelle série de règlements relatifs aux gazoducs et aux oléoducs, après consultation avec l'industrie et avec d'autres autorités. Les Règles de pratique et de procédure de